

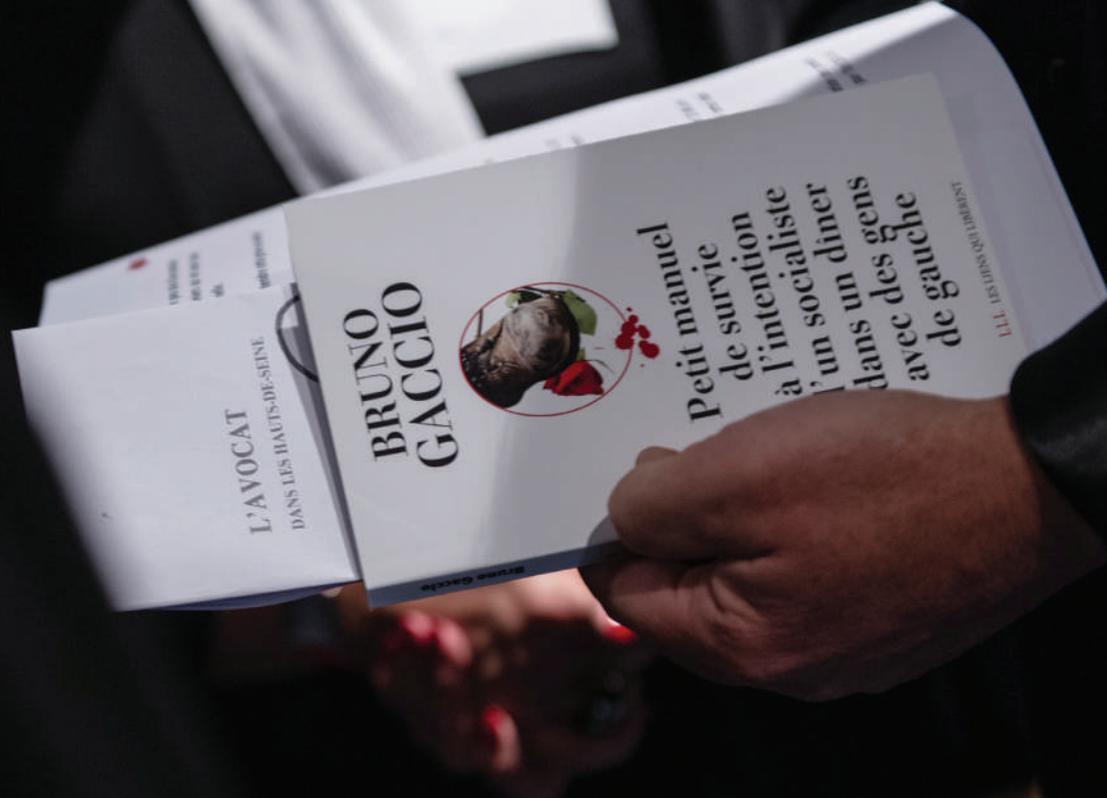
23 OCTOBRE
2015 Rentrée
de la Conférence
du Barreau
des Hauts-de-Seine





**Ordre
des Avocats**
Hauts-de-Seine

ASSOCIATION DES
SECRETAIRES ET
ANCIENS SECRETAIRES
DE LA CONFERENCE
DU BARREAU DES
HAUTS-DE-SEINE



L'Histoire de la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine	5
Liste des Bâtonniers du Barreau des Hauts-de-Seine	8
Liste des (Anciens) Secrétaires de la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine	9
Liste des Invités (Accusés) par la Conférence et le Barreau des Hauts-de-Seine	10
Discours du Bâtonnier Jacques TAQUET :	12
Réquisitoire de Maître Antoine CHRISTIN :	18
Plaidoirie de Maître Céline MARTIN :	24
Droit de réponse de l'accusé Bruno GACCIO :	30

L'HISTOIRE DE LA CONFÉRENCE DU BARREAU DES HAUTS-DE-SEINE

Créée au XVII^{ème} siècle, la Conférence du Stage était à l'origine réservée « *aux anciens* ».

En 1710 est née une Conférence « des jeunes » ayant pour objet l'interprétation du Droit.

La Révolution la fit disparaître.

En 1810, la Conférence est réapparue avec pour mission de pourvoir à la défense des indigents. Les pauvres soumettaient leur cas au Bâtonnier qui, après débat, accordait ou refusait l'aide d'un avocat. De là est née la tradition de la Conférence d'adopter l'affirmative ou la négative, ce qui concernait à l'époque l'admission ou le refus d'un indigent au bénéfice du secours du Barreau.

A partir de 1830, la Conférence a également eu pour vocation d'exercer les jeunes avocats à l'art de la parole et à la discussion des questions de droit.

Le décret du 22 mars 1852 a consacré l'existence de la Conférence mais a confié au Conseil de l'Ordre le droit exclusif de désigner les Secrétaires jusque-là élus par les avocats qui assistaient aux travaux de la Conférence.

Le décret du 9 juin 1972 a confirmé ces dispositions en précisant que les Secrétaires seraient désignés au terme d'un concours dont l'organisation pratique était laissée à chaque Barreau selon ses usages et traditions.

En ce qui concerne notre Barreau, la loi du 10 juillet 1964 a signé la disparition du département de la Seine et la création des départements du Val-de-Marne, de la Seine-Saint-Denis et... des Hauts-de-Seine.

Dans chacun de ces nouveaux départements a été créé un Tribunal de Grande instance et, par voie de conséquence, un Barreau.

Le 19 septembre 1972, le Barreau des Hauts-de-Seine s'est ainsi déclaré constitué par la réunion de sept avocats. Il en compte aujourd'hui plus de 2.400.

En 1985, Monsieur Patrick QUIBEL, alors Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Barreau des Hauts-de-Seine, constatant que son Barreau était jeune et dynamique, a décidé de distinguer chaque année ses membres les plus éloquents.

Il a alors, avec la collaboration du Conseil de l'Ordre, créé la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine dont il a exprimé les ambitions en ces termes :

- « perpétuer la tradition d'éloquence au sein du Barreau ;
- assurer au Barreau des Hauts-de-Seine, chaque année, une manifestation de prestige ;
- donner à l'Ordre des Avocats, à l'occasion d'une rentrée solennelle, une tribune pour exposer ses problèmes et ses ambitions ;
- intéresser au Barreau des Hauts-de-Seine et à ses avocats d'autres interlocuteurs que le monde judiciaire et politique local ;
- donner à l'extérieur du monde judiciaire l'image d'un Barreau qui, sans favoriser l'élitisme, se préoccupe de l'image de marque de ses avocats ;
- créer un pôle supplémentaire d'attraction vis-à-vis de l'Université ».

Les Secrétaires sont ainsi désignés pour une année, par leurs quatre derniers prédécesseurs et le Bâtonnier en exercice, dans le cadre d'un concours où les candidats doivent rivaliser d'éloquence sur des sujets qui ne sont bien souvent que des prétextes permettant de discourir.

L'élection s'adresse aux membres du Barreau ayant au plus sept années d'exercice professionnel au 1^{er} janvier de l'année concernée. Toutefois, si la durée d'exercice professionnel est inférieure à deux années, cette participation devient obligatoire.

Les deux lauréats ont ainsi la délicate mission de représenter leurs jeunes confrères du Barreau lors de diverses manifestations auxquelles ce dernier participe mais surtout d'organiser la Rentrée pour l'année à venir.

Depuis 1986, la Rentrée de la Conférence est ainsi devenue l'évènement annuel majeur du Barreau, qu'il organise avec le concours de la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine.

Au cours de celle-ci, et après le discours du Bâtonnier, est mis en scène dans une ambiance conviviale le procès fictif d'une célébrité issue du monde littéraire, politique, artistique, journalistique voire même religieux ou judiciaire.

Les deux Secrétaires de la Conférence se font alors pour l'occasion respectivement accusateur et défenseur de cette célébrité. L'expérience montre que bien souvent, le réquisitoire se veut plein de complaisance quand la défense n'hésite pas à piquer son client.

L'accusé d'un soir se voit bien entendu donner la parole en dernier.

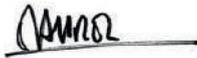
Le Barreau des Hauts-de-Seine et la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine, par la présente collection d'ouvrages, entend conserver le souvenir de ces procès fictifs, des discours de Bâtonnier qui les ont précédés et des moments festifs qui les ont suivis.

Comme vous pourrez le lire, la Conférence depuis sa création ne cesse d'affirmer son identité par le prestige de ses invités et le talent de ses orateurs.

Nous vous souhaitons une excellente et joyeuse lecture !

Nanterre, le 18 novembre 2022.

Vincent MAUREL
Ancien Bâtonnier
du Barreau des Hauts-de-Seine



Antoine CHRISTIN
Président de la Conférence
du Barreau des Hauts-de-Seine



Michel GUICHARD
Bâtonnier
du Barreau des Hauts-de-Seine



LISTE DES BÂTONNIERS DU BARREAU DES HAUTS-DE-SEINE

Michel GUICHARD **2021-2022**
Vincent MAUREL **2019-2020**
Pierre-Ann LAUGERY **2017-2018**
Jacques TAQUET **2015-2016**
Olivier BENOIT **2013-2014**
Catherine SCHEFFLER **2011-2012**
Philippe-Henri DUTHEIL **2009-2010**
Pierre BERGER **2007-2008**
Claude DUVERNOY **2005-2006**
André GOURMELEN **2003-2004**
François-Xavier MATTEOLI **2001-2002**
Alain BOULARD **1999-2000**
Jean ACQUAVIVA **1997-1998**
Pascal MAYEUR **1995-1996**
Bruno BERGER-PERRIN **1993-1994**
Christophe RICOUR **1991-1992**
Jean-Luc RIVOIRE **1989-1990**
Alain NICOLAS **1987-1988**
Patrick QUIBEL **1985-1986**
Robert GARDES **1983-1984**
Alain FRICAUDET **1981-1982**
Bernadette PISTRE **1979-1980**
Guy DESCLOZEAUX **1977-1978**
Jacqueline PECQUET **1975-1976**
Dominique BLAVIER **1973-1974**
Création du Barreau : Dominique BLAVIER : **1^{er} Bâtonnier élu 1972**

LISTE DES (ANCIENS) SECRÉTAIRES DE LA CONFÉRENCE DU BARREAU DES HAUTS-DE-SEINE

(Accusateur en premier ; Défenseur en second)

2020-2021 :

Amaury LE BOURDON
Jean-Baptiste de VARAX

2019 :

Florian BARON
Olivier DEWAS

2018 :

Marie PHELIPPEAU
Gauthier POULIN

2017 :

Ronan LAJOUX
Rafaële RAYMOND

2016 :

Dov MILSZTAJN
Nicolas ETCHEPARRE

2015 :

Antoine CHRISTIN
Céline MARTIN

2014 :

Antoine LANDON
Grégory DORANGES

2013 :

Laetitia LEROY
Maxime GALINANT

2012 :

Ariane ORY-SAAL
Benjamin DESMURS

2011 :

Alexandre BORDENAVE
Stéphanie GUINET

2010 :

Anne-Cécile MARTINEAU
Rodolphe GOIX

2009 :

Grégory DUMONT
Émilie GANEM

2008 :

Julien GAUTIER
Jean-Christophe GUERDER

2007 :

Edwin DEBERDT
Gaëlle NAMAND

2006 :

Laure OUDET-THEBAUT
Maxime CESSIEUX

2005 :

Alexandre DELHAYE
Alexandre PARASTATIDIS

2004 :

Stéphanie GRANCHON
Fanny MITRE

2003 :

Hugues de PONCINS
Pauline BOURNOVILLE

2002 :

Grégoire NOËL
Dimitri LEBOFF

2001 :

David CHATILLON
Marie-Astrid BRUNET D'ÉVRY

2000 :

Colin BERNIER
Vincent MAUREL

1999 :

Jean-Philippe BIDEGAINBERRY
Isabelle CLANET DIT LAMANIT

1998 :

Claire JAGER
Pierre-Emmanuel JEAN

1997 :

Pierre DEGOUL
Thibault DELORME

1996 :

Valérie DESFORGES
Marie-Cécile BIZARD

1995 :

Cécile TURON
Maya ASSI

1994 :

Cécile PUIBERNEAU
Stéphanie LAMY-BIEUVILLE

1993 :

Xavier KREMER
Hélène GERSON-MAIROT

1991 :

Jean-Philippe MARIANI
Laurence JARRET

1990 :

Françoise SALLIS-NEDELLEC
Ahcène TALEB

1988 :

Loeiz LEMOINE
Hubert de FRÉMONT

1987 :

Jacqueline ROUX
Pierre-Ann LAUGERY
Gilles DUFLOS

LISTE DES INVITÉS (ACCUSÉS) PAR LA CONFÉRENCE ET LE BARREAU DES HAUTS-DE-SEINE

2020-2021 : Madame Fanny ARDANT
2019 : Monsieur le Député Jean LASSALLE
2018 : Maître Henri LECLERC
2017 : Monsieur Jean-Michel APHATIE
2016 : Madame Marianne JAMES
2015 : Monsieur Bruno GACCIO
2014 : Monsieur Patrice LECONTE
2013 : Madame Audrey PULVAR
2012 : Monsieur Didier PORTE
2011 : Monsieur Christophe BARBIER
2010 : Monsieur Jean BENGUIGUI
2009 : Monsieur Jacques TOUBON
2008 : Monsieur Nelson MONFORT
2007 : Monsieur Alain DUHAMEL
2006 : Monsieur Richard DESCOINGS
2005 : Madame Isabelle ALONSO
2004 : Monsieur Patrick POIVRE d'ARVOR
2003 : Monsieur Robert HOSSEIN
2002 : Maître Jacques VERGÈS
2001 : Monseigneur Jean-Marie LUSTIGER
2000 : Monsieur Stéphane BERN
1999 : Monsieur Marc JOLIVET
1998 : Madame Arlette LAGUILLER
1997 : Monsieur Jean-Marie COLOMBANI
1996 : Monsieur Michel-Edouard LECLERC
1995 : Monsieur Erik ORSENNA
1994 : Monsieur Francis CHARHON
1993 : Monsieur Jacques SÉGUÉLA
1991 : Monsieur Daniel COHN-BENDIT
1990 : Madame Anne SINCLAIR
1989 : Monsieur Léon SCHWARZENBERG
1988 : Monsieur Alphonse BOUDARD
1987 : Monsieur Philippe BOUVARD

DISCOURS DU BÂTONNIER JACQUES TAQUET

Introduction

La Rentrée de la Conférence intervient un peu plus d'une semaine après le début d'une grève des bâtonniers qui ont cessé toute désignation au titre de l'aide juridictionnelle.

Depuis hier, mon barreau a décidé d'étendre cette grève au secteur non assisté.

Ce mouvement initié par le Conseil national des barreaux est l'aboutissement d'un nouvel échec des négociations entre avocats et pouvoirs publics.

Pourquoi une grève ? Est-elle légitime ?

Le projet actuel du gouvernement :

- réduit le nombre d'unités de valeur pour 19 des 28 types d'interventions des avocats,
- abaisse à 1.000 € le seuil d'éligibilité à l'aide juridictionnelle totale et à 1.500 € celui de l'aide juridictionnelle *partielle*, ce qui devrait permettre à 100.000 nouveaux justiciables d'en bénéficier.

Mais l'agression ne s'arrête pas là ! La garde des sceaux avait en outre l'idée de prélever 15 millions d'euros sur les produits financiers des CARPA. Madame Taubira a certes indiqué qu'elle renonçait à ce prélèvement.

De quoi s'agit-il ? Je souhaite tout d'abord rappeler que l'utilisation des produits financiers des CARPA est strictement encadrée par l'article 235-1 du décret du 27 novembre 1991.

Dans les Hauts-de-Seine, ils sont utilisés « exclusivement » au financement :

1. Du personnel de la CARPA,
2. De la bibliothèque de l'ordre,
3. Des actions de formation et notamment du financement des écoles d'avocats puisque c'est la profession qui finance les écoles à hauteur de 90 % ; c'est dans ce contexte que mon barreau

finance 60 % de l'HEDAC - située dans le 78 à Viroflay - conformément au pourcentage d'avocats que nous représentons dans les barreaux du ressort, 4. Enfin, les produits financiers sont utilisés à la souscription d'un contrat d'assurance prévoyance pour les avocats, étant observé que par souci de solidarité, seul un tiers des avocats du barreau en bénéficient, à l'exclusion de tous les avocats qui travaillent dans des grands cabinets, qu'ils soient avocats salariés ou non-salariés.

Ce rappel étant fait, il se trouve que, suite à la baisse des taux, je peux indiquer que, dans les Hauts-de-Seine, les dépenses que je viens de citer sont d'un montant supérieur aux produits financiers de la CARPA et que c'est le barreau qui finance le différentiel.

Le prélèvement CARPA annoncé par madame Taubira n'aurait donc fait qu'alourdir directement les charges supportées par les avocats.

La baisse du nombre des unités de valeur concomitante à un accroissement de la population éligible à l'aide juridictionnelle et un projet de prélèvement sur les CARPA ont donc été vécus comme une *agression* rendant cette grève légitime. Et puis, il y a eu ces scènes de violence, notamment à Lille et à Toulouse, où on a vu des policiers molester des avocats. Ces scènes nous ont profondément heurtés et nous avons eu l'occasion d'exprimer notre soutien et notre affection au bâtonnier Vincent Potié et au bâtonnier Anne Fauré.

C'est dans ce contexte de maltraitance des avocats que le Conseil national des barreaux vient de décider tout à l'heure une grève nationale des audiences et des désignations. Cette grève est légitime mais comme bâtonnier, je ne vous cache pas que je suis inquiet bien sûr, inquiet de ces grèves à répétition qui fragilisent toujours les plus

fragiles de nos confrères. Et puisque le code civil impose désormais de *négocié de bonne foi* - en sus de la traditionnelle *exécution de bonne foi* des conventions -, il faudrait je crois plus de clarté dans la manière dont ce dossier est négocié.

Depuis trente ans, la France ayant l'un des budgets les plus faibles en matière d'aide juridictionnelle, on attend un *doublé* de ce budget. Or, ce qui se passe, c'est que, d'une part, on augmente la population éligible à l'aide juridictionnelle et que, d'autre part, on réduit la rémunération individuelle de chaque avocat.

Donc, de deux choses l'une. Soit ce qu'attend le gouvernement des avocats, c'est du *pro bono*, un peu dans l'esprit de la loi de 1851 qui avait dispensé les *pauvres* du paiement des honoraires ; c'est aussi l'esprit des trois à cinq ans d'internat des jeunes médecins de toutes origines que le gouvernement cite fréquemment pour montrer ce qu'une profession libérale peut donner à la collectivité. Soit il s'agit d'assurer aux avocats qui se dévouent à cette activité - *vue comme une activité économique* - une rémunération qui permet de les faire vivre correctement et cet objectif, à ce jour, n'est clairement pas atteint.

Depuis 1972 où l'*aide judiciaire* fut mise en œuvre, on n'a jamais vraiment tranché entre *pro bono* et *activité économique* et c'est le piège dans lequel la profession semble être tombée. Et cette ambiguïté se fait au détriment de nos confrères. Les écoles d'avocats diplôment tous les ans quelque 3.700 nouveaux avocats. Pour beaucoup d'entre eux, le modèle économique dans lequel ils vont devoir s'inscrire n'est pas clair et ils vont au-devant de nombreuses déconvenues. C'est pourquoi nous sommes en colère car les pouvoirs publics ne sont pas transparents dans les objectifs qu'ils veulent atteindre.

Dans ce contexte, nous avons bien sûr hésité à annuler la Rentrée de la Conférence.

Mais outre les coûts d'annulation, c'eût été injuste pour les deux Secrétaires qui ont beaucoup travaillé et qui ont *ramené dans leurs filets* un invité de qualité qui explique votre présence nombreuse ce soir.



Nous souhaitons donc que cette Rentrée ne soit pas triste mais que, bien au contraire, elle soit l'occasion de célébrer notre fraternité, notre solidarité et par-dessus tout notre confiance dans l'avenir d'une profession, au cœur de l'organisation sociale et économique, dont les ressources sont infinies.

Je déclare donc ouverte la 28^{ème} Rentrée de la Conférence du barreau des Hauts-de-Seine.

Discours du bâtonnier

Monsieur le ministre,
Madame le premier président de la cour d'appel de Versailles,
Monsieur l'avocat général représentant le procureur général près la cour d'appel de Versailles,
Madame le président de la cour administrative d'appel de Versailles,
Monsieur le président du Tribunal de grande instance de Nanterre,
Monsieur le président du Tribunal de grande Instance de Paris,
Madame le procureur national financier¹,
Madame le président du Tribunal de grande instance d'Evry,
Madame le président du Tribunal administratif de Pontoise
Monsieur le président Burguburu représentant le président du Conseil national des barreaux,
Monsieur le président Ricour représentant le président de la Conférence des bâtonniers,
Mesdames et messieurs les bâtonniers de la Conférence des Cent,
Mesdames et messieurs les bâtonniers de la Conférence des barreaux d'Ile-de-France,
Messieurs les représentants des barreaux étrangers,
Chers confrères,
Chers amis,

Chaque barreau a son histoire ! A Bordeaux, les bâtonnières s'inspirent du modèle d'Aliénor d'Aquitaine, mâtiné d'autorité et de courtoisie. A Toulouse, on se plaît à souligner que le barreau a plus de sept cents ans. Et à Lyon, la liste des bâtonniers remonte à 1766.

Dans mon barreau - qui vient de fêter ses 43 ans - le rétroviseur offre moins de perspectives !

On peut quand même citer Sainte Geneviève, née à Nanterre, à qui on attribue la guérison miraculeuse de la cécité de sa mère, avec l'eau du puit ; ce qui fait dire à certains qu'à Nanterre ... on voit clair ! C'est cette même Geneviève que nous avons prêtée aux parisiens pour les défendre contre Attila et les Huns.

Et puis pendant la guerre de 1870, on sait la part active que prit l'ouest parisien dans La Défense de Paris, ce qui explique la statue érigée dans le quartier qui porte désormais son nom ; il ne faut donc pas voir dans *La Défense* uniquement des tours en béton mais d'abord et surtout le souvenir d'une femme prête au sacrifice, appuyée sur un canon et tenant dans sa main un drapeau français. Le jeune barreau de Nanterre a donc compris que son identité, il la trouverait comme bâtisseur d'avenir !

Et il s'y est attelé, ma foi, avec un certain succès, puisque fort de ses 2.050 avocats, il apparaît par le nombre de ses avocats au troisième rang des barreaux français - après Paris et Lyon - mais en termes d'expérience aux avant-postes de la profession.

Gros barreau à côté des plus petits et petit barreau à côté du plus gros, le barreau des Hauts-de-Seine a su développer une culture de l'humilité active. Avec ses 15.000 désignations, dont 6.000 au titre des gardes à vue, 2.500 au titre de l'aide juridictionnelle pénale, 2.000 au titre de l'aide juridictionnelle civile, etc. sans oublier le secteur de l'accès au droit, le barreau prend une part importante à la défense des libertés publiques. Mon barreau assiste notamment les gardés à vue impliqués dans des activités terroristes depuis que la Direction générale de la Sécurité intérieure s'est installée dans le « 92 ».

Ce que l'on sait moins, en revanche, c'est que depuis de longues années, le barreau soutient par divers moyens - y compris financiers - la

1 - Je ne sais pas si elle est encore arrivée



« *défense de la défense* » dans le monde entier. Et pour célébrer cette tradition de notre barreau, j'ai demandé à la Commission « Droits de l'Homme » - et notamment à son Président - de nous préparer un film pour présenter l'action de notre barreau.

Le barreau des Hauts-de-Seine est aussi un acteur majeur du Droit, vecteur de sécurité et de performance économiques. Les grands cabinets qui le composent, sont eux-mêmes ancrés à l'international dans différents réseaux où ils puisent inspiration et dynamisme.

L'originalité de ces cabinets est également d'être implantés dans les grandes métropoles régionales où ils réalisent pour certains d'entre eux, plus de la moitié de leur chiffre d'affaires. Ce double ancrage - international et local - est une autre caractéristique de ce barreau qui n'a pas d'équivalent en France, à tout le moins à cette échelle.

Je voudrais vous montrer un petit document que m'a adressé récemment le bâtonnier Eric Azoulay qu'il a retrouvé en *faisant un peu de rangement*. Il s'agit de la liste du Tableau du barreau des Hauts-de-Seine en 1985, qui à l'époque, compte 188 avocats.

Alors comment est-on passé de 188 à 2.050 avocats ? Une des explications de ce *bond en avant* tient à la fusion des professions de 1992 qui a été un succès.

Les grands cabinets ont tous développé une activité contentieuse importante et il n'existe plus désormais de césure dans la chaîne de valeur ajoutée du droit entre *conseil* et *contentieux*. Ce contentieux s'est beaucoup développé en matière sociale, de sécurité sociale, commerciale, concurrence, distribution et bien sûr en matière fiscale. J'y reviendrai tout à l'heure.

Un de ces cabinets vient d'ailleurs de lancer une activité de contentieux fiscal *en ligne* qui comprend :

- une phase de diagnostic où le contribuable remplit en ligne toutes les informations nécessaires pour que l'avocat puisse apprécier les mérites de son dossier,

- et si le contentieux est poursuivi, l'avocat sera rémunéré pour partie de manière fixe et pour partie de manière variable.

Voilà un autre exemple où le barreau est aux *avant-postes* de la profession.

Sur la carte judiciaire du *Grand Paris*, nous avons eu des interrogations et nos inquiétudes sont pour l'instant apaisées. Il ne nous semble pas faire de doute qu'il faudra au moins deux cours d'appel dans le *Grand Paris*. Outre que la cour d'appel de Paris est déjà fort embouteillée, deux cours semblent s'imposer en termes de gouvernance judiciaire pour permettre à la cour de cassation d'effectuer son travail d'harmonisation ; et la jeune cour d'appel de Versailles est déjà toute auréolée de son succès.

Madame le premier président, votre cour d'appel et mon barreau sont nés ensemble, ils ont grandi ensemble et nous espérons bien... *vieillir ensemble* !

Madame le procureur national financier, vous nous faites l'honneur de votre présence et je vous en remercie.

Après les difficultés liées à l'aide juridictionnelle, je voudrais évoquer ici rapidement l'inquiétude croissante d'autres avocats, les avocats fiscalistes. En effet, depuis le renforcement de l'arsenal répressif de décembre 2013 (loi dite « *contre la grande délinquance économique et financière* »), il y a une certaine difficulté à appréhender ce qui est attendu des avocats fiscalistes. Dans ce contexte d'incertitude, certains préfèrent se déporter ; d'autres se plaignent de ne plus pouvoir exercer leur métier sereinement.

Si l'avocat auxiliaire de justice est tenu à une obligation de conseil et qu'il est par nature un vecteur de légalité à l'exclusion de toute forme

d'illégalité, il n'est toutefois pas un *fonctionnaire de justice*. L'avocat est un professionnel libéral qui vit des horaires qu'il facture à un client qui veut être conseillé, pas censuré.

Que faire lorsqu'un client n'obtempère pas sur le chemin de la légalité ? Interdit-on au médecin de revoir un client qui n'aurait pas pris ses médicaments ?

Lorsque je vous ai rendu une visite de courtoisie fin août, madame, je vous ai invitée à venir vous exprimer devant les avocats fiscalistes. Cette proposition tient toujours.

Je crois que dans une démocratie avancée il est important que les avocats comprennent quelle est la politique du parquet à leur égard et que le parquet comprenne comment les avocats veulent continuer à travailler sereinement.

Les discours sont d'autant plus appréciés qu'ils sont courts. Je sais que vous êtes impatients de découvrir Bruno Gaccio et je vous demande donc d'applaudir notre accusé.



RÉQUISITOIRE DE MAÎTRE ANTOINE CHRISTIN

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs de la Cour, Mesdames et Messieurs les Jurés, Gaccio !

Enfin... Enfin vos turpitudes vont-être révélées au grand jour ! Le gratin du Barreau des Hauts-de-Seine va pouvoir mesurer la gravité des infamies que vous commîtes.

Votre procès embrasse tous les chapitres du Code pénal. Les chefs d'accusation vont de l'abandon de famille à l'abus de faiblesse en passant par l'incitation au suicide. Gaccio, il eut été préférable que vous fussiez guillotiné avant votre procès. Cela vous aurait évité la honte du déballage de vos écœurants méfaits, déballage auquel je vais immédiatement procéder.

Revenons tout d'abord sur les origines du *mâle*.

Je tiens à préciser à l'attention du public ébahi devant tant de rigueur scientifique que tout ce qui suit est rigoureusement, et malheureusement, authentique.

Gaccio, vous naquîtes en 1958 à Saint-Étienne. Un père maçon, une mère papetière et une grand-mère magicienne tzigane. Autant le dire, vous ne menez pas la grande vie et, pour tenter de vous extirper de ce marasme prolétaire, vous quittez le lycée dès l'âge de 15 ans. Vous débutez alors une carrière de dealer de haschich stéphanois.

La concurrence était trop rude, vous échouez et, comme tous les prolétaires stéphanois, ce qui est pléonasmiquement redondant, vous devenez anticapitaliste. Mais pouvait-il en être autrement ? Être anticapitaliste quand on est pauvre, c'est comme être fidèle quand on est moche : on n'a pas le choix !

C'est donc par dépit que vous devenez anticapitaliste et vomissez la richesse et le luxe

dans lequel se prélassent vos voisins et ennemis les lyonnais... Leur bourgeoisie vous répugne tant que vous taguâtes à la bombe une centaine de manteaux de fourrure d'un grand magasin lyonnais. Dès vos 18 ans, vous étiez déjà coupable de trafic de stup' et de dégradation volontaire de la propriété d'autrui, le tout en bande organisée. À peine majeur, vous encouriez déjà 15 ans de réclusion criminelle et 7.500.000 € d'amende. Bravo Gaccio !

Mais vous le savez, ce n'est pas pour ces menus larcins que mes services vous ont fait citer à comparaître ce soir. D'une part, parce qu'à vaincre sans péril on triomphe sans gloire et que je n'aurais rigoureusement aucun mérite à vous faire mettre derrière les barreaux sur la base de tels aveux. D'autre part, parce que ces faits ont-été commis au pinacle de votre adolescence et, si votre physique de maître-nageur masque votre très grand âge, ils sont néanmoins... prescrits.

La Cour doit également savoir que vous vous rachetâtes une vertu. C'est toujours véridique : de vos 18 à vos 20 ans, vous devîntes chevrier, d'une part, en Ardèche, d'autre part. Vous expiâtes donc volontairement vos péchés avant d'arriver sur Paris.

En 1978, vous rejoignez la capitale et y intégrez le Petit Théâtre de Bouvard. Vous y côtoyez de grands humoristes tels que Chevalier et Laspalles, les Inconnus, Mimi Mathy, Muriel Robin. Vous y côtoyez de plus près... Michèle Bernier. Cette dernière, chamboulée par vos charmes de chevrier ardéchois, succombera et deviendra votre femme 13 années durant. 13 années, c'est le temps qu'il vous a fallu pour rejoindre les Guignols.

Nous sommes en 1991. Période sombre de notre Histoire : première guerre du Golfe, Serge Gainsbourg mort, Edith Cresson premier Ministre, Jean-Philippe Mariani Secrétaire de la Conférence,... l'a-po-ca-lypse !

Vous puisez dans tous ces malheurs une source intarissable d'inspiration. Votre insolence et votre cynisme sont mis au service de la sacrosainte audience, laquelle triple et passe de 1 à 3 millions de téléspectateurs quotidiens en moyenne.

Je ne peux cependant m'empêcher de relever deux paradoxes.

Le premier : vous, anticapitaliste chevronné, vous avez usé de votre « talent » pour vendre à meilleur prix du temps de cerveau disponible, système dont vous vomissez aujourd'hui le principe-même !

Le second, plus grave encore : Guignol... c'est lyonnais ! C'est à un stéphanois que nous devons le renouveau d'un art lyonnais ? Vous êtes un homme plein de contradictions et j'y reviendrai.

Quoi qu'il en soit et sur cette période : Vous avez usurpé des identités. Vous ne le niez pas ? Un an, 15 000 € d'amende. Vous avez harcelé moralement des célébrités. Vous ne le niez pas ? Deux ans, 30 000 € d'amende.

Guillaume DURAND vous accuse même de l'avoir incité au suicide. Vous le niez ? Oui ? Je m'en fous, c'est pareil ! Trois ans, 45 000 €.

Fort de ces trois nouvelles infractions à votre tableau de chasse, vous prenez la décision de ne plus tirer les ficelles des Guignols. Vous vous adonnez depuis à votre nouvelle passion : l'écriture.

Vous ne lâchez pas la plume mais, au lieu d'usurper l'identité d'honnêtes gens, et d'hommes politiques, vous écrivez sur des thèmes qui vous tiennent à cœur. Vous écrivez notamment sur le vote blanc, la liberté d'expression et l'état du PS.

Sur le vote blanc, je serai bref. La Cour doit savoir que vous êtes à l'origine de la loi du 21 février 2014, laquelle a modifié l'article L. 65 du Code électoral aux termes duquel on peut désormais lire : « *Les bulletins blancs sont décomptés séparément et annexés au procès-verbal* »

Votre stratégie était la suivante : si le vote contestataire quitte les extrêmes, ça fera chuter le Front National. Ah ça a bien marché ! Ah bravo Gaccio ! Le FN n'a jamais été aussi haut et votre plus belle réussite, Accusé, est donc un cuisant échec.

Sur la liberté d'expression, je serai plus disert. Vous avez écrit « Le Guignol et le Magistrat »



en collaboration avec mon zozoteux collègue Philippe Bilger. Il n'existe effectivement aucun texte interdisant d'écrire un ouvrage avec Philippe Bilger... Cependant, et de manière générale, vous auriez témoigné de la compassion pour le Parquet en écrivant moins.

Ah ça c'était facile de regarder les Bronzés l'année dernière pour accuser Leconte ! Mais quand il faut se taper les bouquins de Gaccio y'a plus personne ! Eh bien si, malheureusement pour vous, il y a moi ! Et figurez-vous que j'ai relevé de nombreuses incohérences dans cet ouvrage.

D'une part, il y a les incohérences mineures, celles qu'une simple relecture vous aurait permis d'éviter. Par exemple, en page 30, vous relatez votre découverte de l'article 1382 du Code civil. Vous en dites qu'il s'agirait de celui qui « permet à une petite starlette à deux balles de gagner des millions ». Vous semblez donc réprover la méthode. Cependant, voilà qu'en page 60, vous exposez comment vous avez gagné tous vos procès contre Voici !

Écoutez, pour le reste de la soirée, vous me permettrez de vous appeler... ma petite starlette ... à deux balles.

D'autre part, il y a les incohérences majeures. Je pense notamment à votre conception de la liberté d'expression contemporaine. Vous rédigeâtes un chapitre complet pour vous plaindre de la liberté d'expression qui serait aujourd'hui dévoyée et ne servirait plus qu'à dire des gros mots à la télé.

Je tiens dès lors à rappeler que les pièces à conviction sont très parlantes :

- page 1 du « Guignol et du Magistrat » : « vous êtes un con » ;

- page 1 de « Blanc c'est pas nul » : « Vous avez un gros cul »

- page 130 de « La Révolution ? On s'appelle » : « On n'encule pas des poules sans casser des œufs ».

Vous critiquez, ma chère starlette, la forme de liberté d'expression que vous usitez ! Vous ne vous limitez d'ailleurs pas à l'écrit. Comme chacun sait, vous êtes à l'origine du retour de « La Grosse



émission » sur Comédie. Je me suis donc infligé un visionnage de cette horreur afin de vérifier que vous n'y commettiez pas de nouvelles infractions d'ici l'audience. Le débat qui faisait rage était le suivant : « *a-t-on plus de chances d'avoir des jumeaux en pratiquant la double pénétration ?* » Gaccio, la salacité de vos propos licencieux contamine la pureté virginale de mon esprit de parquetier ! Je ne vous citerai donc qu'une dernière fois : « Si les Tribunaux jugeaient du bon goût, je prendrais perpète ». Ma chère Starlette : vous êtes lucide !

Enfin, et dans des termes toujours aussi fleuris, vous avez écrit sur l'état du parti socialiste. La Cour doit savoir que vous votâtes quatre fois pour Mitterrand, deux fois pour Royal et deux fois pour Hollande. Oui, mes services aussi vous ont filé, et ce jusqu'à l'isoloir. Il n'échappera pas à la Cour que vous vous abstîmes de voter Lionel, et c'est donc peut-être par remord que vous vous engageâtes dans la lutte contre le FN que vous perdîtes. Votre passé n'est pas simple et votre présent l'est moins encore.

En 2013, vous publiez « *Petit manuel de survie à l'intention d'un socialiste dans un dîner de gens de gauche* ». Vous y exposez une liste d'excuses susceptibles d'être employées afin de faire semblant d'assumer son statut d'électeur socialiste. La bonne nouvelle pour vous, c'est que j'invite tous les avocats du Barreau des Hauts-de-Seine à l'acheter. Oh, ce n'est pas qu'ils aient besoin d'assumer leur statut de militant socialistes : non, c'est surtout que votre ouvrage... est une leçon... de mauvaise foi !

La mauvaise foi, c'est leur métier à eux Gaccio, à tous ces menteurs ici réunis, et je ne doute pas un seul instant que votre avocate va faire étalage de toute sa compétence en la matière. Sauf si elle fait grève bien sûr !

Monsieur le Bâtonnier, ce n'était peut-être pas votre meilleure idée d'appeler tous les avocats à la grève la veille de la Rentrée... Nous verrons.

La mauvaise nouvelle pour vous, c'est que vous avez signé votre arrêt de mort. Après tout ce que je vous ai déjà reproché, vous commettez un abandon de famille politique !

Entendez-moi Starlette : que vous ne digérez pas la politique libérale d'Hollande malgré le « *mon véritable adversaire, c'est la finance* », c'est une chose. Que vous soyez cocu parce que le PS s'acoquine avec la Finance, c'est un fait. Mais de là à écrire ce que vous écrivez ! « Socialiste, c'est un truc de nanti » dites-vous. On peut donc dire de vous que vous êtes un nanti... capitaliste ! « Sois lâche, veule et flexible, tu seras socialiste mon fils » !

Starlette, il serait grand temps que vous compreniez que les menteurs vivent aux dépens de ceux qui les croient ! Mais cette leçon ne vous sied pas. Vous ne vous contentez donc pas d'abandonner votre famille politique : vous abusez frauduleusement de la situation de faiblesse dans laquelle elle se trouve !

Le PS passe l'arme à gauche, et pour une fois que le PS fait quelque chose à gauche, vous en abusez ! Vous tapez sur le PS, vous tirez sur l'ambulance dans le seul but vainement vénal de vendre vos vils ouvrages !

C'est délicieux Gaccio, et vous en conviendrez : Un anticapitaliste qui fait de l'argent sur le dos de socialistes dans le besoin ! Si je ne parviens pas à vous faire emprisonner pour abus de faiblesse commis au préjudice de votre propre famille politique ! Si je n'y parvenais pas, eh bien je n'aurais d'autre choix que de révéler à la Cour votre terrible secret : vos ambitions politiques.

Comme Coluche avant vous, la bedaine en moins l'égo en plus, vous en avez eu assez de vous moquer des hommes politiques et vous vous êtes dit : pourquoi pas moi ? Vous vous êtes donc lancé en politique avec le parti « Nouvelle Donne ». Je relève cependant deux problèmes majeurs. Le premier... c'est vous.

Vous déplorez l'absence d'homme charismatique dans l'échiquier politique actuel et déduisez qu'il y aurait un créneau à prendre. Or, qui mieux que vous pour incarner cet homme politique charismatique ? Ma chère starlette, vous êtes BCBG : bien conscient d'être beau gosse. D'ailleurs vous avez signé tous vos PV d'audition « BG » : c'est d'un prétentieux mon vieux...

Mais depuis un mois, je suis comme vous : je suis obsédé de vous ! J'ai donc analysé avec attention votre programme au sein de votre parti politique « Nouvelle donne ». Quelle ne fut pas ma surprise !

Vous soutenez que la nouvelle génération de dirigeants devrait être guidée par un impératif de moralité dans le but de contrebalancer les dérives de la génération antérieure. Mais alors, Gaccio, comment pourriez-vous être l'élu ? En quoi votre élection serait-elle un renouveau ? Certes, les leçons ne nous seraient plus assénées par des Bac + 12, mais par un Bac - 3 ; mais enfin elles le seraient toujours par des bobos qui habitent Saint Germain des Prés et qui gagnent un SMIC par jour !

Je prends un exemple, une contradiction plus flagrante encore que celles de vos ouvrages : d'un côté, vous critiquez le capitalisme ; de l'autre, vous avez perdu 200.000 € en bourse du fait de la chute de vos stock-options Vivendi.

Écoutez, vous étiez le premier à vous moquer de Cahuzac qui disait de ne pas se livrer à la fraude fiscale ; Et vous croyez vraiment que les français vont suivre un *nanti capitaliste* bourré de stock-options ? Starlette, vous faites partie de cette gauche caviar qui pêche en consultant les pages saumon du Figaro. Vous cultivez la coquetterie d'un mode de vie en totale contradiction avec vos convictions. Il eut fallu que vous redevenissiez chevrier en Ardèche pour nous donner une leçon de morale. Mais un problème demeurerait cependant : celui de votre programme.

Vous vous cachez derrière la virginité de votre nouveau parti pour paraître fréquentable, mais la Cour et moi savons qu'il n'en est rien. Tous ceux qui ont lu votre ouvrage « La-Révolution-On-s'rappelle », c'est-à-dire moi, connaissent le fond de votre pensée. Vous êtes de ceux qui prônent la désobéissance civique. Vous voudriez-être le Gandhi, le Thoreau du 21^e siècle. Cependant, vous réprouvez fermement la non-violence. Il faut que ça pète pour que vous ayez votre Révolution. Vous déplorez le fait que les prolos s'échinent à gagner leurs SMIC plutôt que de se révolter contre ceux qui les exploitent. De Starlette à Arlette, il n'y a qu'un pas.

Cependant, à l'instar de Mme Laguillier, qui fut d'ailleurs à votre place, vous contribuâtes à l'anesthésie générale des prolos ! En effet, vous leur injectâtes quotidiennement des doses de bêtaise par intraveineuse cathodique et vous leur reprochez aujourd'hui d'être amorphes ? Vous atteignez le comble de l'hypocrisie politique avant même d'avoir débuté votre carrière.

À votre attention, je rappelle que le Code Pénal prohibe tout « *mouvement insurrectionnel mettant en péril les institutions de la République* ». Or, vous êtes de ceux qui voudraient les voir disparaître. Vous tentez de faire croire au monde que vous seriez raisonnable mais votre jeu est dévoilé.

Tout le monde sait que derrière votre belle gueule de moniteur de ski se cache un communiste qui mettrait Paris à feu et à sang pour obtenir sa 6^e République !

Tout le monde sait que vous voyez rouge, Camarade, et que la République serait en danger s'il n'était pas mis un terme à l'ascension de Nouvelle Donne ! Ce n'est donc pas de gaité de cœur, mais bien parce que la République est en danger, que mes réquisitions seront sévères.

Starlette, n'espérez de moi aucune clémence car je vous refuse le bénéfice de toute circonstance atténuante.

Les infractions pour lesquelles la Cour entrera aujourd'hui en voie de condamnation sont les suivantes :

- usurpation d'identité ;
- harcèlement moral ;
- incitation au suicide ;
- abandon de famille ;
- abus de faiblesse ;
- mouvement insurrectionnel ;
- et le pire de tout : mauvais goût.

Sachez que votre avocate n'a jamais ouvert le Code pénal. Aussi, si je soutiens que les peines s'accumulent, elle n'y trouvera certainement rien à redire.

Pour ces infractions, je serais en droit de requérir :
- d'une part, perpétuité, deux fois, plus 66 ans de réclusion criminelle ;

- d'autre part, une amende de 7.850.000 €, mais puisque vous êtes un dangereux récidiviste je ne vous apprendrai rien en rappelant que, si vous payez dans le mois de la décision à intervenir, vous bénéficierez d'un abattement forfaitaire de 20%.

Mais au moment de requérir
Il me faudrait enfin comprendre
Vos ambitions, vos délires,
Comment-comptez-vous les défendre ?

Pour votre jeunesse prolétaire,
Pour votre carrière de jeune vaurien,
Involontaire, héréditaire,
je ne vous reprocherai donc rien.

Pour votre carrière aux Guignols
Vos dérapages furent excessifs
Et pour votre liberté d'parole
Je serai donc plus répressif

Je risque même d'être déplaisant,
Quand j'en viendrai à vos ouvrages
En effet, comment être complaisant
Alors qu'ils riment-avec naufrage ?

D'une faiblesse vous abusâtes
En vous croyant spirituel
Mais sachez que vous vous trompâtes
Car vous n'êtes qu'un con-sensuel

Quant à vos vœux d'insurrection,
Il faut les briser promptement,
Il faut faire cesser vos actions,
Ce qui implique l'enfermement.

J'achèverai donc mon réquisitoire sur les propos
d'un homme qui vous était cher, François
Cavanna :

« *La liberté consiste à faire tout ce que permet la longueur de la chaîne* ».

Pouvait-on rêver d'un meilleur scénario,
Pouvait-on espérer une meilleure peine ?
Je requiers à votre rencontre, Gaccio,
La plus courte des chaînes.



PLAIDOIRIE DE MAÎTRE CÉLINE MARTIN

« Confrères, Consœurs, J'en appelle ce soir à l'âme d'Arlette Laguiller.

Confrères, Consœurs, On vous ment, on vous spolie. Il faut faire la révolution ! Il faut pendre les derniers secrétaires avec les boyaux du dernier bâtonnier et accrocher sa tête au bout d'une pique. »

Confrères, Consœurs, le Barreau des Hauts-de-Seine ne correspond pas à l'idéal que nous en avons.

Mesdames et Messieurs les magistrats, n'en avez-vous pas assez de ces avocats qui s'en remettent à leurs écritures ou pire de ces avocats d'affaires qui ne plaident pas mais qui consultent ? Mais quand les avocats rentreront-ils dans l'Ordre ?

Allons, Camarades avocats, indignez-vous !!!

A l'instar de Monsieur Gaccio, injustement accusé ce soir, le Barreau des Hauts de Seine se doit d'être un Barreau de gauche !! Oui, suivons ses conseils et ses principes révolutionnaires de libertaire gauchiste. Abolissons le capitalisme juridique et révoltons-nous. A nous de devenir des anarchistes, ces poètes et êtres de cœurs impatients du rêve que vantait Zola. Alors !!! Le changement c'est maintenant !!

« Moi Fiscaliste, je peux changer. Moi Fiscaliste, je peux devenir ce soir une Soprano du Barreau. » Non, je ne me laisserai plus dicter ma conduite par les lingots de la Défense et le faste de Neuilly. Non, on ne m'enlèvera pas ma liberté de plaider. Ce soir / c'est l'grand soir, ce soir j'avoue tout ! Camarades fiscalistes, ce soir devant la salle comble du théâtre des Amandiers, cette fois... c'est décidé... : je démissionne ! Je suis avocate avant tout et j'aime plaider à en perdre la raison.

Et grâce à qui ? Qui est le responsable de cet air de révolte ?

Camarades, ce vent de folie revient à Mon cher client, Bruno Gaccio, qui m'a permis d'avoir une véritable révélation. Car ne vous y trompez pas, son influence est terrible et lui résister est vain. Toutes mes défenses sont tombées et je l'ai rejoint dans sa folie destructrice, telle une Lucia de Lammermoor pour les fans d'opéra / ou plus simplement du côté obscur de la force/ pour les fans d'IAM. Car vous l'aurez compris/ et si vous ne le savez pas vous allez le comprendre/ Monsieur Gaccio est fou/ mais il ne le sait pas.

Monsieur le Président, Madame et messieurs les membres du jury, vous me direz, et vous aurez raison, que ce n'est pas le moment le plus opportun de plaider l'irresponsabilité de son client. J'ai fini par ouvrir, pour la première fois de ma vie, un code de procédure pénale. Je n'ignore donc plus que cette irresponsabilité prévue à l'article 122-1 du Code Pénal est déclarée, en principe, lors de l'Instruction. Mais comme mon client relève du domaine public et que l'Instruction a encore été bâclée (et qu'accessoirement ce procès est fictif), je demande la clémence de la Cour car la vérité doit éclater au grand jour.

Ainsi, aucun des faits reprochés par Monsieur l'Avocat général ne sauraient être imputés à mon client. Non pas qu'il soit innocent, (oh loin d'là)/ mais mes pairs, pardonnez-lui, car il ne savait pas ce qu'il faisait. Ah avec cette belle invention qu'est l'irresponsabilité pénale, il n'y a plus de criminels, il n'y a que des malades. Et Bruno Gaccio est un grand malade.

Mais c'est un incapable uniquement depuis son arrivée sur Paris. Je rappelle que tous les faits précédemment commis à Saint Etienne sont logiquement prescrits. Mon Client ne saurait donc être jugé ici ce soir. Ne pouvant plus obtenir le non-

lieu, je demande donc à la Cour de rendre un arrêt de déclaration d'irresponsabilité pénale pour cause de trouble mental. Voilà, tout est dit, c'est fini.

Et j'aurai pu, j'aurai dû m'arrêter là. Sauf que j'peux pas, parce qu'avec les honos que j' lui ai balancé, j'ai pas l'choix, faut qu' j'continue.

Ah, Monsieur Gaccio a beaucoup souffert /et loin de moi l'idée de faire pleurer dans les chaumières/ mais il a dû quitter la ville de Saint-Etienne (1). Et c'est un migrant qui est arrivé à Paris, où rare la maladie de Canal Jacob s'est déclenchée (2). Une grave affliction qui, nous le verrons, a pour symptômes la (i) schizophrénie, (ii) la paranoïa et (iii) les obsessions malades.

1. Monsieur Gaccio a dû quitter Saint Etienne, donc en aucun cas ses origines ne sont une cause de ses crimes

Monsieur l'Avocat Général, vous me fendez le cœur. Vous, qui à 27 ans avez déjà 30 ans de barreau, comment osez-vous, vous attaquer de la sorte un migrant en détresse ?

Vous à qui pourtant mon client a sauvé la vie ce vendredi 16 octobre à la Rhumerie. Lors de notre première rencontre, souvenez-vous, alors que vous vous apprêtiez, ou TâTes si vous préférez, à avaler une dose mortelle de piment antillais. Je comprends après avoir écouté votre réquisitoire, que vous ayez pensé au suicide, mais, malheureusement, cette tentative fut avortée par la réaction héroïque de mon client. Alors, comment pouvez-vous être impartial après une telle expérience ? Pourquoi cette haine à l'encontre des stéphanois ?

Non, Saint Etienne n'est pas qu'une ville peuplée de pauvres prolétaires anticapitalistes. Monsieur l'Avocat Général, je vous le dis de suite, je n'apprécie pas du tout cette réflexion, car j'y suis né moi à Sainté (oui je reste très discrète sur mes origines, aucun signe distinctif, jamais) Alors, certes Monsieur Gaccio a lui-même écrit que « *Sainté c'est la Roumanie à 2h de Paris* ». Mais l'on voit dans cette phrase, Monsieur le Président, toute l'influence parisienne qui lui a fait perdre la tête. Et oui, à 2h de Paris, en TGV, ce n'est pas Sainté, c'est



Lyon. Et jamais, au grand jamais, un stéphanois sain d'esprit ne confondrait ces 2 villes, c'est une cause de dénaturalisation.

Le témoignage de Monsieur Aimé Jacquet, dit Mémé, originaire de Sail sous Couzan atteste d'ailleurs de ce changement :

« Oui les gars, Gaccio on le croisait au bar à côté du Chaudron. Il était énorme, extraordinaire en c'temps là. Rien à voir maintenant quand je le croise dans les couloirs à Canal. Non ! Là, il muscle plus son jeu. Il manque de percussions dans ses phrases. Ah Gaccio, c'est pas Zizou. On l'a perdu. C'est les parigots qui l'ont rendu marteau. »

[Traduction en termes parisien :

« Le pauvre village de Saint Etienne a permis à Monsieur Gaccio de conserver un temps sa santé mentale, mais depuis qu'il a rejoint la grande et seule civilisation concevable que représente la capitale française, il a été tellement ébloui par sa beauté qu'il est devenu illuminé. »]

Monsieur le Président, vous l'aurez compris, ce ne sont donc pas ses origines qui sont la cause de ses crimes/ mais sa montée sur Paris qui est la cause de sa folie.

2. Et à Paris, Monsieur Gaccio a tout d'abord sombré dans la schizophrénie, premier symptôme de sa maladie.

Abandonné du peuple vert qu'il chérissait tant, il s'est alors cherché des amis. Il en a trouvé un temps au petit théâtre de Bouvard. C'est là qu'il a rencontré Michèle Bernier, sa femme pendant 13 ans. Alors faudra m'expliquer quand même comment vous avez réussi à la chopper, car à voir vos tentatives de dragues de l'époque, c'était vraiment pas gagné.

Souvenez-vous, en 1983, le sketch « drague au dancing ». Bruno Gaccio approche Michèle Bernier. Ah il est beau Bruno : look has been des années 80, pantalon à la Jacques Chirac tiré



jusqu'à l'émasculatation, dents de Joey Star, et encore, comme Michèle Bernier le disait, si vous n'étiez que moche !! Bon, elle a bien dû vous trouver quelque chose pour rester avec vous aussi longtemps...

Mais malgré l'amour, vos troubles mentaux ont débuté. Et oui, comme une muse malade, ses yeux creux se sont peuplés de visions nocturnes, et l'on peut voir réfléchis sur son teint, la folie et l'horreur, froides et taciturnes. Monsieur le Président, regardez, comme Baudelaire, il est loin d'exhaler la santé, M'sieur Gaccio. S'enfonçant dans un monde virtuel, il s'invente des amis imaginaires et débute son utilisation massive des poupées en latex... Il se sent alors aimé, compris et se complait dans cette vie irréelle.

Le chef de ces Guignols devient vite Jacques Chirac. Grâce au slogan « Mangez des pommes », il lui a même permis en 1995 de l'emporter sur Monsieur Balladur qu'il appelle avec affection « couille molle ». Moi ça m'émeut. Imaginez un peu, c'est quand même le premier homme de gauche à avoir fait gagner la droite aux élections présidentielles.

Mais, la vie imaginaire de Monsieur Gaccio prend le pas sur sa vie réelle. Il décide donc de divorcer de son épouse dans le seul et unique but : d'épouser Jacques Chirac.

Mais ce mariage est impossible. (Oui, le mariage pour tous n'est pas encore disponible).

Et pourtant, il redouble d'efforts pour avoir tous les attributs du parfait gendre gaulliste : sa passion pour les belles cravates bleues (il en porte encore une ce soir), ses déplacements en jet privé (qu'il ose assumer dans ses ouvrages).

Je n'irai à l'encontre d'aucun secret professionnel en révélant qu'il m'a même avoué ne plus circuler en métro dans Paris au point véridique, qu'il a même oublié que la ligne 4 passait à Saint Germain des Prés. Même NKM en connaît plus que lui ! Ah, cette folie l'a fait devenir un réac' de droite. Et elle réclame toujours plus à ce Condor : travailler plus pour gagner plus, telle est sa devise.

Il quitte alors ses marionnettes pour la direction de la fiction française de Canal plus et laisse ses petits sans protection. Cette folle création, le plus fort ne veut dorénavant plus l'accueillir et leur tête est mise à prix sur la chaîne payante. En clair, l'identité historique de la chaîne est abandonnée à la loi du crypté. Mais pourquoi Bruno Gaccio ne se révolte pas ?

Et bien d'abord parce qu'il est grassement payé à Canal. Et puis, sur-médicamenté, il ne réagit plus. Que voulez-vous, il n'a plus 20 ans/ ni 30/ ni 40/ ni 50 d'ailleurs/ et il est loin le temps où il menait la fronde à Canal plus.

3. Ah, cette fronde, c'est suite à cela que le deuxième symptôme de sa maladie s'est révélé : la paranoïa.

Souvenez-vous la presse s'en était fait l'écho : A la suite du limogeage de Pierre Lescure, Monsieur Gaccio a mené la révolte des employés de Canal plus, contre la direction de l'époque représentée par J6M « Jean Marie Messier Moi-Même Maître du Monde ». Quelques années plus tard, un certain Monsieur Martinet, ex-employé des services de sécurité de la chaîne, a révélé qu'à la demande de sa hiérarchie il avait écouté, filé et photographié Monsieur Gaccio à l'insu de son plein gré.

Pour autant, mon Client considère que la découverte de cette surveillance rapprochée ne l'aurait en aucun cas rendu paranoïaque. Encore une fois, Monsieur le Président, mon client est dans le déni.

Les docteurs Cassos et Depressos, experts-psychiatres près de la Cour d'Appel de Lyon, complètement impartiaux donc pour révéler la personnalité d'un patient stéphanois, se sont déplacés pour attester de son état de santé et ils sont formels ! Je cite : « *Le patient G s'en prend dorénavant violemment à tout journaliste qui tente de le prendre en photo.*

Il se sent persécuté dans le monde réel et souhaite ainsi la fin de l'économie de marché et une redistribution équitable des richesses aux pauvres. Une nouvelle République en somme, quelle folie !

Il a même participé à la création d'un nouveau parti « Nouvelle Donne », ce qui va dans le sens d'une tentative désespérée pour s'emparer du pouvoir. Le syndrome du dictateur, il est la crème de la crème des patients paranoïaques. »

Le réquisitoire de Monsieur l'Avocat Général n'a fait qu'accroître son sentiment de mal-être. Regardez-le ! Effondré sur sa chaise. Lui, l'éternel autodidacte complexé, persuadé d'être un imposteur. Ses ouvrages, incompris ou détournés par l'accusation.

Dois-je vous rappeler qu'ils ont quand même été écrits par un malade mental, qui ne dispose d'aucun discernement ? Je ne peux que conclure que Monsieur l'Avocat Général a également perdu la raison. Son accusation n'est justifiée que par les ouvrages d'un fou.

4. Dernier symptôme de cette maladie, et pas des moindres, Monsieur Gaccio est un grand obsédé.

Comme l'a si bien écrit Freud sur Wikipédia, Kévin Freud, une obsession est un symptôme se traduisant par une idée ou un sentiment / qui s'impose à la conscience du sujet /qui le ressent comme contraignant et absurde/ mais ne parvient pas à le chasser malgré ses efforts pour cela. Et vous l'avez bien compris à travers ma plaidoirie, Monsieur le Président, mon client souffre d'obsessions malsaines et compulsives envers les politiques, et principalement ceux de droite. Il sait que cela est complètement absurde, lui si fier de se réclamer de gauche, mais il ne peut s'en empêcher. C'est plus fort que lui.

Pour attester de ses obsessions, il n'y a qu'à noter la liste des pièces saisies lors de la perquisition par Monsieur Jean Patrick Courbis, officier de police judiciaire, qui atteste avoir trouvé au domicile personnel du « susnommé Burno Gachio » :

- « un énorme stock suspect de pommes de toute sorte. (On a testé les pommes avec les collègues, elles sont clean),

- une belle tête de veau et de la bière (on a testé les bières avec les collègues, elles sont clean),

- une photo d'Alain de Greef avec un mouton. On ne sait pas si le mouton est encore vivant,

- une photo dédiée de Jacques Chirac nu au fort de Brégançon : « Merci pour ce moment. La première fut belle mais la seconde fut encore meilleure. »

Alors, il y avait également une poupée en latex de Raymond Barre, nu comme un vert, (paradoxal pour un ancien Maire de Lyon), mais elle aurait / paraît-il / disparue dans le Bureau de l'Avocat Général (Bravo, une belle preuve du respect des scellés).

Plus grave encore, Bruno Gaccio est obsédé par les femmes. Ah les femmes, son salut dans cette dure maladie, le médicament qui lui permet un instant/ assez court apparemment/ d'oublier la réalité de sa condition. Dernièrement, Monsieur Gaccio a des vues sur la Belle Thémis, Justice guidant le peuple, qui lui a donné RDV ce soir.

Mais il débute également une nouvelle obsession, inquiétante, pour la défense.

Non pas la Grande Arche, mais la grande blonde qui vous parle depuis 20 minutes. Alors là, quand même Monsieur Gaccio, vous y allez un peu fort. Ecrire un livre entier sur moi, mais qu'est-ce que c'est que ce « Mais non Madame Martin, c'est pas compliqué l'économie » ? En plus, vous sortez ce livre exprès le 21 octobre, jour de ma fête, non mais vous parlez d'un cadeau !

Non seulement vous me faites passer pour une bille en économie, mais me tendre ce piège, 2 jours avant l'audience, sans m'en informer avant, comment vais-je pouvoir éviter le conflit d'intérêt ? Alors je comprends que vous n'ayez pu résister à mon charme : ma ressemblance avec Nadine Morano, que vous aimez tant, mon accent digne d'Aimé Jacquet, ma passion pour la bière et pour chanter sur les tables des bistrotts à la fin des matchs de foot. Évidemment, vous vous êtes dit : Cette fois c'est la bonne, sur un malentendu, ça peut marcher.

Mais Monsieur Gaccio, voyons, on ne peut pas mélanger les affaires et le plaisir. Cette obsession ne vous mènera nulle part. Je vous expliquerais avec beaucoup de détails les raisons de ce refus / dans votre loge /dès que j'aurai obtenu votre acquittement.

Conclusion :

Monsieur le Président, Madame et Messieurs de la Cour, Messieurs les Jurés,

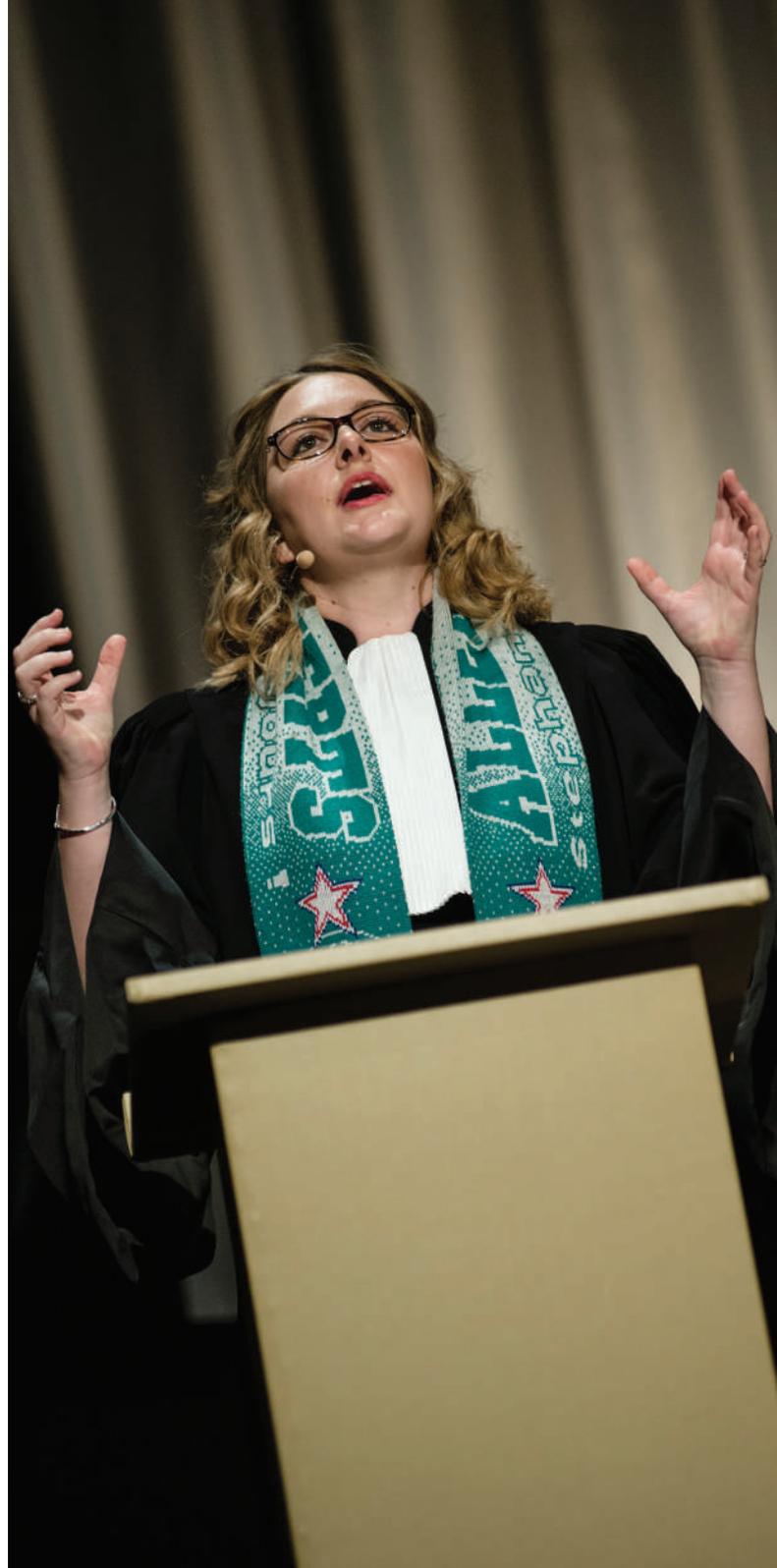
Après cet exposé et au vu de l'ensemble des preuves apportées, et notamment à la lecture du rapport des experts psychiatres, intitulé sobrement « *analyse approfondie et sinusoïdale de l'anachorète du patient G hypocondriaque* », je ne doute pas que vous ayez la certitude désormais que Monsieur Gaccio est atteint de cette maladie grave et rare qu'est Canal Jacob, seule cause de ses actes répréhensibles. Je vous invite particulièrement à prendre en compte la dernière phrase du rapport de ces experts.

Et attention c'est assez technique : « Ce patient est complètement taré, vite il faut l'interner ».

Ainsi, pour la sécurité mentale de tous les futurs lecteurs ou spectateurs/ et surtout pour celle de mon client/ afin qu'il évite un suicide médiatique/ lui qui ne supporte plus de vivre dans le monde réel/ je ne m'opposerai pas à son internement thérapeutique et définitif à titre préventif (« bien sûr »).

Pour cette mise au vert, ça lui rappellera sa jeunesse, je connais une p'tite clinique sympa à 2 pas de chez moi : la clinique gérontopsychiatrique de Rochebrune à Garches qui indique sur son site disposer d'une véritable expertise destinée aux personnes âgées de plus de 60 ans (A peu de choses près, on y est). En plus, elle n'est peuplée que d'Alzheimer/ donc la liberté d'expression de Monsieur Gaccio sera garantie/ mais heureusement personne ne s'en souviendra.

Alors, avant de laisser la parole à mon client, je vous pose cette dernière question : *la folie ne sert-elle pas de guide à l'amour ?* Alors de grâce, Monsieur le Président, Madame et Messieurs de la Cour, Messieurs les Jurés, faites preuve d'un peu de folie et par amour de la justice, déclarez mon client irresponsable et accordez-moi également le bonheur d'être reconnue sa tutrice légale pour, au moins ce soir, ou peut-être une nuit, près d'un lac partager sa folie.



LE DROIT DE RÉPONSE DE L'ACCUSÉ (M. BRUNO GACCIO) :

Je vous remercie, Monsieur le Bâtonnier. J'attends mon avocat de la défense maintenant...

Permettez-moi de me lever. J'ai pris quelques notes. J'ai pris ça bien, un peu comme un bilan de vie. Comme je suis Alzheimer, j'ai eu un peu la sensation qu'on refaisait un peu un roman de ma vie, un bilan de vie. J'ai connu des bilans de santé moins douloureux, coloscopie comprise. Mais bon, c'était le jeu. Cette soirée était somme toute, m'était somme toute dédiée. Donc j'étais assez flatté. La soirée avait commencé sur un rythme d'enfer avec le bâtonnier. C'était bien. On peut revoir deux fois le film ? J'ai eu l'impression que ça pourrait dynamiser la soirée encore un peu plus...

Donc j'ai été défendu par un fiscaliste, je vais commencer par vous maître. Il y a des hiérarchies dans l'humour. Vous savez, il y a des choses dans nos métiers à nous qui sont des métiers de théâtre. D'ailleurs, à ce propos, c'est une très très bonne idée d'avoir commencé par le moment faible... C'est tactiquement super bien vu ! Ça permet à tous les autres d'être brillants. C'est donc formidable. Donc dans la hiérarchie de l'humour, il y a les grands comiques. On les a répertoriés quand on travaillait à la télévision. Ils sont en gros quatre, ceux qui remplissent des salles de plus de 4000 personnes. Il y a Jamel, Gad Elmaleh, Florence Foresti, tout ça. Et j'ai l'impression qu'après, on descend un peu dans la hiérarchie. Il y a ceux qui font des petites salles et j'ai l'impression que les fiscalistes sont un peu les Anne Roumanoff de votre profession. Mais je ne vous en veux pas. Pour la soirée, on s'arrangera. Je vous conseille quand même de demander à Anne-Laure qui est ma compagne, si elle est d'accord. Les plans à trois sont-ils répréhensibles ? Je ne sais pas, je demande. J'essaie de me renseigner...

Donc sur l'accusation : d'abord Monsieur le procureur, je suppose que c'est comme ça qu'on dit, Monsieur le ministre aussi, j'ai appris, mesdames et Messieurs les jurés, la Cour. A la Rhumerie, on a partagé un petit moment. J'ai tout aimé de vous, sauf la couleur. Le rouge vous va mieux. Le piment le rend un peu rouge et silencieux en même temps. Avec une langue de baleine dans la bouche, c'est plus difficile de plaider mais ça évite de dire des conneries.

Alors, tous les chefs d'accusation ont été récusés par la folie. C'est-à-dire que je suis venu ici me faire traiter de salaud d'un côté et de malade de l'autre. Je vais faire mon possible pour le prendre bien, mais je vais quand même vous encourager à vous mettre en grève plus souvent, plus longtemps.

J'ai vu des fiscalistes dans la salle. J'ai vu aussi des pénalistes. Il y en a quand même quelques-uns, heureusement. Et j'ai vu aussi quelques commis d'office. J'ai échappé à ça aussi... Non, non, c'est bien le commis d'office, c'est bien. Il n'y a pas que des salauds dans la profession, il y a aussi des pauvres. Il en faut, il en faut.

En tant qu'ancien pauvre, puisque je gagne confortablement ma vie, vous l'avez dit, j'aimerais savoir si l'argent doit faire taire ? C'est presque un sujet de philosophie. Est-ce que l'argent doit faire taire ? On me dit souvent ça « *tu gagnes très bien ta vie dans ce monde qui est un peu difficile pour une plus de gens. Tu devrais au moins te taire et ne pas cracher dans la soupe* ».

Chers procureurs, je vous le demande, si vous pensez ça, combien je te dois pour que tu fermes ta gueule ? Compte-tenu de ce que je gagne, je peux te faire fermer ta gueule pendant des années... Mais je ne crois pas qu'on soit tous achetables.

Quel que soit le niveau de nos revenus, on n'est pas tenu d'être courbés et de faire des exercices de souplesse dorsale...

Abus de faiblesse, j'ai entendu. Wow, c'est chaud ! Abus de faiblesse. Je me serais plutôt attaqué à des vieilles dames comme plutôt les gens des Hauts-de-Seine le font d'habitude, ils s'attaquent à une vieille dame et on se fait beaucoup plus d'argent en abus de faiblesse de ce côté-là.

J'étais aussi abandon de famille. Est-ce que ce n'est pas ma famille qui m'a abandonné ? La première fois qu'on vote François Mitterrand, c'est comme un dépucelage. C'est un truc un peu bizarre. On se dit ouais, je peux voter. Tiens, je veux voter Mitterrand parce que je veux le changement. C'est un peu comme si on nous enlevait des chaussures trop petites. La deuxième fois, c'est pour confirmer. La troisième fois, c'est parce qu'on commence déjà à être un peu con, on se dit y'a pas mieux en face. La quatrième fois, 2^{ème} tour, donc deux fois, on se dit « Oh là, là, là je le fais, mais je me pince un peu le nez ». Ensuite, on n'y va pas pour Jospin, effectivement, mais on n'a pas eu l'occasion, il n'était pas au deuxième tour. J'aurais adoré le faire. Mais non, malheureusement, il a choisi de ne pas y être. Après, on se dit pendant de longues années : quand même, je dois être un peu de gauche, mais je ne vais pas pouvoir voter Hollande. Ce n'est pas possible. Et puis on va au Bourget. Comme bien de mes copains et j'étais au Bourget, encore un privilégié puisque j'étais dans le car régie. C'est là où on mélange les images, où on essaye de faire d'un show quelque chose d'exceptionnel. Et dans ce car, j'avais comme mission avec le réalisateur de regarder Ségolène Royal qui avait une caméra sur Ségolène et on disait : dès qu'elle sourit on la passe. Donc y'avait un mec qui était comme ça avec le doigt sur le bouton. Elle a souri là, elle a souri. Non, non... 25 minutes d'un moment, a un moment donné elle a souri, on l'a passée et j'avais fait mon boulot. Et dans le car, il n'y avait que des gens de télévision dont le cynisme est la particularité la plus grande on est tous des très grands cyniques. Et personne n'écoutait vraiment le candidat sur la scène. C'était normal et à un moment il dit, Il attaque cette espèce de phrase, moment qu'on lui



reproche encore : *mon adversaire n'a pas de visage, mon adversaire ne se présente pas et pourtant c'est lui qui dirige, mon adversaire c'est la finance.*

Et là, il y a un silence dans le car et tout le monde se dit le mec doit être de gauche. Bah non, il est socialiste ! Il doit être de gauche. On va le voir après. Je lui ai posé la question : vous êtes de gauche ? J'aurais dû me méfier, il y avait Valls à côté. Il y a des signes comme ça, on ne fait pas attention, et puis tac ! Et donc on va revoter pour lui.

Et cocu ? Oui, 1000 fois oui. Mais est-ce qu'on peut me le reprocher dans un tribunal ? Labiche, Courteline ont fait fortune sur les cocus quand même. C'est une tradition française et c'est très douloureux d'être cocu. On parle d'humour, vous disiez, que les Guignols étaient méchants. Mais qu'est-ce qu'il y a de plus méchant qu'une pièce de théâtre de tradition française : Labiche, Courteline, Feydeau, Anouilh, où on se moque du cocu ? Qu'est-ce qu'il y a de plus douloureux que d'être trompé quand on est un homme ou une femme par celui qu'on aime et qu'on est supposé, à qui on est supposé faire une confiance absolue. Donc oui, cocu, oui, je l'ai été. Est-ce que je vais devenir méchant maintenant ? Très probablement. Je ne voterai plus jamais à gauche. En tout cas socialiste.

C'est d'ailleurs pour ça que j'ai écrit ce livre magnifique que je vous encourage puisqu'il paraît que mes ouvrages ne se vendent pas, il l'était à peu

près 20 000, celui-là et celui-là, madame Martin, mon avocate, mon amour, on ne sait jamais... Je n'ai pas pensé vraiment à vous, je l'avoue. Peut-être le côté Morano justement. Alors Morano... Je ne vais pas plaider la défense de Morano, mais pourtant elle le mérite. Elle est née comme moi dans des HLM et quand on s'est connus, car elle fut mon ministre de tutelle, parce que j'ai participé à une commission sur l'égalité des femmes dans les médias... Ça n'a pas marché. On est devenu un peu copain elle m'appelait HLM de gauche, moi HLM de droite. Tout ça. Et après ? Je ne sais pas ce qui s'est passé, les doigts dans la prise, les pieds dans l'eau ? Je ne sais pas ce qu'il y a eu. Un éclair bleu ? Elle a perdu la raison. C'est des choses qui arrivent.

Je ne veux pas faire long, évidemment. Je vous remercie tous de m'avoir accueilli ici pour moi qui suis effectivement un autodidacte absolu. J'ai quitté l'école à l'âge de quinze ans. J'ai commencé à lire à ce moment là parce que l'école m'avait dégoûté de la lecture. On me l'imposait et quand j'ai commencé à aimer les livres, je me suis dit : il y a quand même un monde extraordinaire dans 1) mon imaginaire, 2) autour de moi. Il y avait des choses magnifiques. Et aujourd'hui, le fait d'être ici, même accusé bêtement par un imbécile, et défendu bêtement par une très jolie fille, je le prends comme un bâton de maréchal. Pour moi, c'est assez émouvant que des gens comme vous acceptent un imbécile comme moi. Merci à vous tous.

































MENTIONS LEGALES

Toute reproduction ou transmission, même partielle, sous quelque forme que ce soit, est interdite sans autorisation écrite des auteurs – détenteurs des droits :

- *L'Ordre des Avocats du Barreau des Hauts-de-Seine concernant les discours des (Anciens) Bâtonniers ;*
- *L'Association des Secrétaires et Anciens Secrétaires de la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine concernant les discours des (Anciens) Secrétaires de la Conférence ;*
- *Les Invités, chacun pour ce qui le concerne, concernant les droits de réponse des Accusés ;*
- *Monsieur Philippe CLUZEAU concernant les photographies.*

Conception et réalisation

Un grand merci à ceux sans lesquels cette collection d'ouvrage n'aurait pas pu voir le jour :

- *Monsieur le Bâtonnier Vincent MAUREL pour l'Ordre des Avocats du Barreau des Hauts-de-Seine ;*
- *Maître Antoine CHRISTIN pour l'Association des Secrétaires et Anciens Secrétaires de la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine ;*
- *Monsieur Pierre MARKHOFF et Madame Cyriane VICIANA pour LEGI TEAM.*

ISBN : 978-2-913463-66-0



PHOTON SPRECKELSEN

**Ordre
des Avocats**
Hauts-de-Seine

ASSOCIATION DES
SECRETAIRES ET
ANCIENS SECRETAIRES
DE LA CONFERENCE
DU BARREAU DES
HAUTS-DE-SEINE